

Le 10^{ème} congrès de l'Union Confédérale des Retraités-CGT s'est déroulé du 24 au 28 mars 2014 au centre des congrès de Saint-Etienne, haut lieu de l'histoire ouvrière, puisque implanté sur l'ancien site de « Manufrance ».

Ce sont 437 délégués qui se sont réunis, dont 427 retraités et 10 actifs, répartis entre 162 femmes (soit 37%) et 275 hommes (soit 63%). Ce qui est mieux en termes de participation et de parité qu'au 9^{ème} congrès de La Rochelle, puisqu'il y avait 163 délégués de moins et seulement 76 femmes. L'âge moyen des participants à ce congrès était de 64 ans, le plus ancien ayant 81 ans et le plus jeune 52 ans.

C'est aussi 385 camarades qui représentaient soit une U.F.R. (Union Fédérale de Retraités) ou une U.S.R. (Union Syndicale de Retraités), dont 207 au titre des U.F.R. , 170 au titre des U.S.R. et 8 multi-pros. Ce qui fait que 9 U.F.R. n'étaient pas représentées, mais sachant que 6 Fédérations n'ont pas d'U.F.R..

Pour ce qui concerne l'U.F.R. Equipement/Environnement nous avons droit à 3 délégué(e)s (Marie-Hélène THOMAS, Jean-Pierre BEURTHERET, Roger VIRY) représentant 1649 voix. Ils avaient pour mandat de défendre 27 amendements déposés par le SNPTRI, les autres organisations n'en ayant pas déposés ; mis à part un camarade de l'USSER qui n'ont pas été retenus car émanant d'un syndiqué et non d'une organisation.

Il est à noter que sur les 437 délégués seulement 332 sont abonnés à Vie Nouvelle, soit 105 adhésions potentielles. A la fin du congrès il en restait 84.

Dans le débat général, où tous les problèmes inhérents aux retraités ont été analysés (pouvoir d'achat, perte d'autonomie, logement, transports, loisirs, culture,...), un carton rouge a été donné à la politique de Hollande et de son gouvernement. Le problème de la syndicalisation des retraités a été débattu et parfois soulève la question des structures syndicales.

La revendication de : 1 retraité = 1 cotisation = 1 voix, a été abordée et retenue, elle sera proposée comme devant être actée lors du prochain congrès confédéral puisque c'est à ce niveau que la réforme statutaire doit se faire.

Dans cette période de l'entre deux tours des élections municipales, la montée du FN a bien évidemment été abordée, ainsi que la politique européenne qui fait des ravages considérables en matière sociale et qui risque de s'aggraver en regard du pacte transatlantique.

L'heure est à la mobilisation des actifs comme des retraités.

La journée nationale d'action du 3 juin à Paris a été bien sûr sur le devant de la scène. Il y a obligation de réussir tant il y a nécessité. Donc, tous au travail pour avoir le plus de monde possible à Paris.

Nous avons eu durant ce congrès plusieurs débats interactifs, sur :

- La société pour tous les âges, pour un XXI^{ème} siècle de progrès social ;
- Initiative Internationale Européenne ;
- L'action sociale.

Ce fut des moments d'échanges riches et intenses qui ont apporté des éclairages intéressants, qui guideront les réflexions de la nouvelle CE de l'U.C.R..

Les débats ont été intenses sur différents sujets, la place des retraités dans la CGT, la territorialité, la loi sur l'autonomie et son financement, les menaces sur la Coderpa avec les tentatives d'écarter les organisations syndicales au profit des associations de retraités...

Bien sûr le congrès s'est prononcé sur plusieurs aspects.

Tout d'abord sur **le rapport d'activité**, celui-ci a été adopté à 99.90% des voix exprimées. Ensuite **le rapport financier**, lui aussi avec le même pourcentage.

Le rapport d'orientation amendé a été adopté à 98.30%. Pour ce qui concerne ce rapport, la délégation portait 27 amendements, dont 11 ont été pris en compte soit de la manière dont ils avaient été présentés soit d'une façon équivalente au travers d'amendements proposés par d'autres organisations. Pour les 16 autres qui ont été rejetés, seuls deux ont été défendus par la délégation. Les 14 autres soient été de pure forme, ou déjà défendus par d'autres organisations avaient reçus un avis défavorable.

Le premier amendement concerne les droits des retraités d'outre-mer pour qu'ils soient équivalents à ceux de l'hexagone et l'autre concerne l'aide à l'autonomie avec une prise en charge que nous voulions par des institutions de protection sociale lorsqu'elles existent (comme la Sécurité Sociale en France, car il n'est pas normal que le financement de l'autonomie se fasse par l'impôt). Ils ont été rejetés.

Le mandat qui avait été confié par nos organisations était de voter contre le document si le postulat 1, à savoir : 1 retraité = 1 cotisation = 1 voix n'avait pas été retenu et si la prise en charge de l'autonomie n'était pas retenue telle que nous l'avions.

Vu que le premier de ces amendements a été retenu sur le principe même et devrait trouver son aboutissement au congrès confédéral, donc nous avons satisfaction.

Pour ce qui concerne le deuxième amendement qui n'a pas été retenu la délégation a décidé de voter Contre pour partie des voix (SNPTRI), de voter Pour une autre partie des voix (SNOPA) et de s'abstenir pour le reste (organisations qui n'avaient pas donné de consignes de vote).

La répartition des voix a donc été la suivante :

POUR : 983 voix – CONTRE : 540 voix – Abstention : 126 voix

Le congrès a eu le plaisir de compter parmi ses délégués Bernard THIBAUT et d'avoir la présence de Thierry LE PAON qui a fait le discours au titre de la Confédération. Il a également été présent à la soirée fraternelle.

Le congrès a élu la nouvelle CE de l'U.C.R. qui est composée de 50 membres à parité parfaite.

La CFC quant à elle est composée de 5 membres. Tous les membres de ces deux instances ont été élus à l'unanimité. Pour l'UFR Equipement/Environnement c'est notre camarade du SNPTRI Marie-Hélène THOMAS qui a été élu à la CE. Il ne reste plus qu'à mettre en application les orientations qui ont été adoptées.

La délégation de l'UFR



La délégation de la FNEE CGT : Roger Viry – Marie Hélène Thomas – Jean Pierre Beurtheret